



Dossier de presse

La Semaine de l'apprentissage

Édition 2018

à Koné, Maré et Nouméa

Contacts presse

CCI-NC: Sidonie Ganatchian – 24 31 48 / s.ganatchian@cci.nc

CMA-NC : Laure Le Gall – 28 02 63 / laure.legall@cma.nc

CANC : Estelle Vidal – 24 31 62 / estelle.vidal@canc.nc

La Semaine de l'apprentissage

Édition 2018

Après les succès des éditions 2016 et 2017, les trois Chambres consulaires s'associent à nouveau pour proposer du 2 au 7 juillet sur tout le territoire, la 3^e édition de la Semaine de l'apprentissage. Cet évènement promeut et valorise un cursus diplômant qui a fait ses preuves et offre aux jeunes une véritable voie de réussite, d'insertion professionnelle et sociale.

Issu d'une longue tradition, l'apprentissage est l'ADN de nombreux métiers, qui s'apprennent et se transmettent uniquement par ce biais. C'est pourquoi la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre de métiers et de l'artisanat et la Chambre d'agriculture soutiennent depuis plus de 30 ans ce dispositif et jouent un rôle essentiel dans le transfert de compétences en proposant des formations théoriques et pratiques adaptées aux exigences et besoins des entreprises calédoniennes.

I/ La Semaine de l'apprentissage : coup d'envoi du recrutement pour la rentrée 2019 !

Valeur ancrée au sein de chaque Chambre consulaire, celles-ci souhaitent **mettre en lumière la spécificité des formations par apprentissage** qui mènent à un grand nombre de métiers, qui garantissent aux jeunes un emploi qualifié, et aux entreprises un salarié compétent formé à leurs besoins.

Métiers de l'agriculture, du paysage, du bâtiment, du commerce, de l'industrie, des services à la personne (coiffure et esthétique) et des services à l'entreprise (comptabilité et logistique), de l'alimentation, et de la santé : **l'apprentissage propose des formations à plus de 30 métiers**. Les diplômes proposés vont du **CAP** (niveau V) au **Bachelor**, tel que dispensé par l'EGC.

L'évènement a également pour objectif de lancer de manière forte le **recrutement pour la rentrée 2019**.

Plus de 400 places en 1^{ère} année sont ouvertes au sein des 3 CFA consulaires. Pour y accéder les candidats devront, une fois le métier choisi, compléter un dossier d'inscription, passer des tests écrits, rencontrer un conseiller du CFA pour un entretien de motivation, et enfin trouver leur entreprise formatrice afin que puisse être conclu le **contrat d'apprentissage** entre le jeune et l'entreprise.

La Semaine de l'apprentissage concerne à la fois les entreprises et les jeunes des trois provinces qui pourront dans le cadre des actions organisées :

- comprendre le fonctionnement de l'apprentissage
- découvrir les métiers des différents secteurs concernés et les formations
- dialoguer avec des apprentis actuellement en formation
- rencontrer les acteurs de l'apprentissage
- être accompagnés dans leur orientation ou leur recrutement
- retirer un dossier d'inscription pour une formation proposée en Centre de formation d'apprentis (CFA)
- connaître les conditions pour devenir maître d'apprentissage

II/ Pour les jeunes : l'apprentissage, voie de réussite et tremplin vers l'emploi

Une formation et un diplôme

L'apprentissage est une voie privilégiée d'accès à la qualification et à l'insertion professionnelle qui garantit une formation diplômante, professionnelle et directement **connectée au monde de l'entreprise**.

Ce modèle pédagogique, qui alterne cours théoriques et techniques en centre de formation et immersion en entreprise, confère aux jeunes une véritable approche du métier grâce à une mise en situation réelle qui les rend opérationnels très rapidement.

L'apprentissage dispose d'excellents taux de réussite aux examens : 85 % en moyenne.

L'intégration au monde du travail

L'apprentissage permet aux jeunes de faire partie du monde du travail. Les jeunes sous contrat d'apprentissage ont un double statut : étudiant et salarié. Sous contrat de travail, doté d'une couverture sociale, l'apprenti acquiert autonomie et sens des responsabilités. Il est rémunéré par l'entreprise, ce qui lui permet d'accéder à des études à moindres coûts. Il perçoit un salaire évolutif.

Actuellement, près d'un milliard de francs de rémunération est versé annuellement par les entreprises aux jeunes apprentis.

Un métier et un emploi

Pour un jeune, choisir l'apprentissage c'est donc intégrer le marché du travail de manière progressive avec une vraie expérience de l'entreprise.

Après obtention de leur diplôme, les jeunes ont le choix de poursuivre leur cursus ou d'intégrer le monde du travail.

Le taux d'insertion est supérieur à 80 % avec l'apprentissage.

Par ailleurs, plus de la moitié des apprentis sont embauchés par leur entreprise d'accueil à l'issue de leur formation.

Un accompagnement personnalisé

Au sein de l'entreprise, l'apprenti est accueilli et suivi par le maître d'apprentissage. Le rôle de ce tuteur est crucial : il apprend au jeune son métier, lui transmet ses techniques, l'accompagne, évalue sa progression et est garant de la bonne acquisition des savoirs et savoir-faire en conformité avec les référentiels pédagogiques du diplôme visé. Pendant sa formation, chaque apprenti est également entouré par des conseillers et des formateurs du CFA pour les aspects théoriques et techniques.

Un lien solide unit donc l'apprenti à l'entreprise et à son maître d'apprentissage. Et la relation étroite entre l'entreprise et le CFA permet de guider le jeune jusqu'à l'obtention de son diplôme.

III/ Pour les entreprises : des recrues qualifiées et opérationnelles

Des formations en adéquation avec les besoins du terrain

Les formations proposées par la voie de l'apprentissage sont adaptées aux besoins et attentes des entreprises et du territoire. Le geste et la pratique occupent une place centrale dans la pédagogie. Pendant 1, 2 ou 3 ans, l'entreprise intègre un jeune motivé, qui sera formé à son métier, ses méthodes et à sa propre culture.

Recruter en étant assuré des compétences

Accueillir un apprenti permet aux entreprises d'anticiper leurs recrutements et de dynamiser l'organisation interne. C'est former de futurs collaborateurs rapidement autonomes, opérationnels et impliqués dans la vie de l'entreprise. C'est la garantie de disposer à terme des compétences qu'elles recherchent : une personne qualifiée grâce à son diplôme et avec une expérience professionnelle, en ayant l'assurance de son savoir-faire et savoir-être.

Un investissement citoyen

L'entreprise qui fait le choix de l'apprentissage y consacre temps, énergie et pédagogie. Elle fait un investissement pour l'avenir. Un investissement non seulement pour l'avenir de sa propre structure, mais plus largement pour celui de son secteur d'activité et pour celui de la jeunesse. Elle s'engage financièrement auprès d'un jeune qu'elle rémunère, elle s'engage humainement auprès de l'apprenti qu'elle intègre au sein de ses équipes et qu'elle met en contact avec sa clientèle. Dans le cadre de l'apprentissage, l'entreprise est actrice et partie prenante à la formation, elle participe directement à la montée en compétence des jeunes de Nouvelle-Calédonie : elle a une action citoyenne.

Être accompagné

Chaque entreprise qui accueille un apprenti bénéficie d'un accompagnement personnalisé par la Chambre consulaire dont elle dépend. Les conseillers et les formateurs des centres de formation d'apprentis suivent et conseillent les maîtres d'apprentissage. Des formations leur sont également dispensées afin de les préparer au mieux dans leur mission de tutorat.

Des avantages financiers

L'entreprise employeuse est exonérée de charges sociales concernant l'apprenti. Elle bénéficie également d'une prime à l'embauche.

Au-delà d'un pré-recrutement, les entreprises s'engagent dans une démarche citoyenne de transmission et de formation. Au-delà d'une formation, les apprentis choisissent d'abord un métier, et donc un projet de vie. Les jeunes sont par la suite nombreux à créer leur propre entreprise, certains devenant à leur tour maître d'apprentissage. L'apprentissage est un modèle vertueux qui véhicule des valeurs humaines et professionnelles fortes. Il garantit la continuité des métiers et l'adéquation aux besoins réciproque de qualification des jeunes et des entreprises.

La Semaine de l'apprentissage a vocation à mettre en exergue cette dynamique gagnant-gagnant

IV/ Les Chambres consulaires, actrices clés de l'apprentissage

Les 3 Chambres consulaires de Nouvelle-Calédonie portent avec conviction l'apprentissage. Leur vocation par essence est de représenter et défendre les intérêts des entreprises et de proposer à leurs ressortissants et aux organisations professionnelles des solutions adéquates. Les chefs d'entreprise élus à la tête des Chambres consulaires œuvrent au quotidien pour les entrepreneurs.

L'apprentissage est donc un de leur cœur de métier. Elles proposent des formations adaptées aux exigences des entreprises avec qui elles entretiennent des relations étroites. Couvrant à elles trois une large palette de secteurs d'activité, CCI-NC, CMA-NC et CANC ont une véritable connaissance des métiers et du tissu économique local, ce qui leur permet de proposer des formations adaptées. Elles font preuves de grande réactivité et rapidité d'adaptation dans l'ouverture ou la fermeture de sections d'apprentissage, en fonction des besoins du terrain.

Via leur centre de formation d'apprentis respectif, elles informent, recrutent, forment et accompagnent jeunes et entreprises durant tout le cursus de formation. Depuis plus de 30 ans, plus de 5000 jeunes ont été diplômés des CFA et intégrés au marché de l'emploi.

Les équipes pédagogiques des centres de formation d'apprentis jouent un rôle :

- **auprès des apprentis** : elles valident l'adéquation de leur projet avec la formation souhaitée, elles accueillent les candidats pour les conseiller dans leur recherche d'entreprise, assurent le suivi de la signature des contrats d'apprentissage, soutiennent les apprentis dans les difficultés rencontrées tels que besoin de financement, problèmes de transport ou de logement...
- **auprès des entreprises** : celles-ci sont accompagnées dans le recensement de leurs besoins. Afin d'optimiser les chances de réussite dans l'intégration des apprentis, les maîtres d'apprentissage bénéficient d'un accompagnement et de formation.

Les formateurs sont issus du monde de l'entreprise et sont pour la majorité des professionnels en activité. Ils offrent ainsi aux apprentis un enseignement en prise directe avec la réalité des entreprises.

+ de 2500 visites sont effectuées chaque année au sein des entreprises pour le suivi des apprentis et de leur maître d'apprentissage par les 3 CFA.

Dispositif interconsulaire d'information, le Point Apprentissage renseigne les jeunes, les oriente vers un métier et positionne les candidats pour les formations.

V/ Au programme : informations, rencontres, échanges

Durant toute la semaine, les équipes des 3 Chambres consulaires seront mobilisées pour répondre aux questions, informer, orienter et accompagner le public. *Voir détails page suivante.*

PROGRAMME

À Koné

LUNDI 2 JUILLET 7 h - 16 h 30

> dans les collèges et le lycée

- Intervention du Point Apprentissage dans les collèges et le lycée
 - Découverte de l'apprentissage
 - Présentation des diplômes et des métiers
-

À Maré

MARDI 3 JUILLET 8 h 30 - 16 h

MERCREDI 4 JUILLET 8 h 30 - 16 h 30

> dans les collèges

- Intervention du Point Apprentissage pour les jeunes et leurs familles
 - Découverte de l'apprentissage
 - Présentation des diplômes et des métiers
-

À Nouméa

JEUDI 5 JUILLET à 17 h 30

> auditorium de la CCI -15, rue de Verdun

Conférence : « Quelle réforme de l'alternance en Nouvelle-Calédonie ? ».

Intervenants de la Direction de la formation professionnelle continue (gouvernement)

VENDREDI 6 JUILLET 8 h 30

> à la mairie (salle d'honneur)

- **Inauguration et ouverture** du salon à Nouméa

VENDREDI 6 JUILLET 8 h 30 - 16 h 30

SAMEDI 7 JUILLET 8 h 30 - 15 h

> à la mairie (salle d'honneur)

- **Espace information et pré-inscription** : documentation, vidéos et présentation des diplômes et des modalités de recrutement
- **Espace orientation** : aide à l'élaboration du projet professionnel et au choix de la formation par les partenaires
- **Espace conseil** : aide individualisée des conseillers (préparation à l'entrée en

formation et conseils sur les techniques de recherche d'entreprises), information et accompagnement des entreprises pour l'accueil d'un apprenti

- **Espace rencontres** : échanges avec des apprentis et des professionnels

Les partenaires de l'apprentissage accueilleront également le public :

- **CIO** : orientation pré et post apprentissage
- **DEFE** : méthode de recrutement par simulation
- **École de la réussite** : présentation des dispositifs et des relais possibles avec l'apprentissage
- **EPEFIP** : information et accompagnement des jeunes vers l'apprentissage dans les îles
- **IDC-NC** : aide à l'élaboration du projet professionnel
- **MIJ** : accompagnement dans la vérification du projet professionnel
- **RSMA** : présentation des dispositifs et des relais possibles avec l'apprentissage
- **Université de la Nouvelle-Calédonie** : présentation des formations proposées par apprentissage

Plus d'information

Facebook : Point apprentissage NC

L'ESSENTIEL

L'ÉVÈNEMENT

- La 3^e édition de la Semaine de l'apprentissage est organisée par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI-NC), la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA-NC) et la Chambre d'agriculture (CANC).
- Du lundi 2 au samedi 7 juillet 2018.
- À Koné, Maré et Nouméa.

LES OBJECTIFS

- Faciliter l'orientation des jeunes, ainsi que l'information des familles et des entreprises en présentant l'ensemble des formations proposées en Nouvelle-Calédonie. La semaine de l'apprentissage marque le début de la période de recrutement pour la rentrée 2019.
- Faire connaître dans les trois provinces ces formations permettant l'accès à un grand choix de métiers qui garantissent aux jeunes un emploi qualifié, et aux entreprises un futur salarié compétent, formé à leurs besoins.

L'APPRENTISSAGE QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Une formation par alternance qui établit un pont entre les entreprises calédoniennes en recherche de compétences opérationnelles et les jeunes à

partir de 16 ans désireux d'obtenir une expérience valorisée par un diplôme reconnu.

- Un dispositif mis en œuvre par les Chambres consulaires qui pilotent des centres de formation d'apprentis disposant de moyens matériels et humains adaptés aux besoins des entreprises locales mais aussi uniques dans la région pacifique francophone.
- Une formation professionnelle qui propose une pédagogie basée sur l'alternance avec une durée de présence en entreprise supérieure à celle au sein des CFA.
- Un itinéraire concret offert à tous les jeunes du territoire d'acquisition de connaissances théoriques et d'aptitudes pratiques pour maîtriser un métier, comprendre l'entreprise, acquérir les savoir-faire indispensables et ainsi accroître leurs aptitudes à être plus rapidement intégrés dans les entreprises.
- Des taux de réussite élevés.

DIPLÔMES ET SECTEURS CONCERNÉS

- Du CAP au Bachelor.
- Secteurs : agriculture, paysage, bâtiment, commerce, industrie, services à la personne, services à l'entreprise, alimentation, santé.

LES AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE

En choisissant l'apprentissage, les jeunes acquièrent non seulement un diplôme, mais aussi une expérience et un métier. Les formations sont adaptées au plus près des besoins des entreprises et du territoire.

QUELQUES CHIFFRES

- Des formations à plus de **30** métiers différents
- Plus de **400** places disponibles en 1^{ère} année au sein des 3 CFA consulaires
- Près de **700** apprentis formés chaque année de la première à la dernière année, toutes sections confondues
- + de **500** entreprises formatrices d'apprentis
- **85 %** de taux de réussite aux examens
- Taux d'insertion (poursuite d'étude ou entrée dans la vie active) de **80 %** par promotion
- 5000 jeunes diplômés de l'apprentissage depuis 30 ans

Contacts presse

CCI-NC: Sidonie Ganatchian – 24 31 48 / s.ganatchian@cci.nc

CMA-NC : Laure Le Gall – 28 02 63 / laure.legall@cma.nc

CANC : Estelle Vidal – 24 31 62 / estelle.vidal@canc.nc